

Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche

Grands Défis Canada soutient des initiatives de haute qualité qui sont conformes aux lignes directrices et aux normes éthiques applicables.

OBJET

La présente Politique décrit les attentes qui s'appliquent à tout innovateur recevant un financement de Grands Défis Canada pour mener des recherches dans le cadre de son projet d'innovation, ainsi que la manière dont Grands Défis Canada est en mesure de soutenir les innovateurs qu'il finance.

PORTÉE

La présente Politique s'applique à tous les innovateurs qui reçoivent du financement de Grands Défis Canada.

VISION

Grands Défis Canada s'engage à donner aux innovateurs les moyens d'entreprendre une recherche éthique et de haute qualité, d'une manière qui soit conforme à leur vision du monde, leurs valeurs et leurs principes, afin de susciter des Idées audacieuses ayant un grand Impact[®].

Nous reconnaissons que la recherche prend ses racines dans des visions du monde et qu'elle éclairée et influencée par les structures sociales, culturelles, économiques, environnementales, institutionnelles et politiques dans lesquelles elle se déroule, reflétant la dynamique du pouvoir et pouvant entraîner des préjugés. La présente Politique et les Lignes directrices sur l'éthique et l'intégrité de la recherche qui l'accompagnent visent à répondre aux appels à l'action, aux préoccupations et aux recommandations exprimés par les personnes les plus touchées par la recherche et ses résultats.

PRINCIPES

Par le biais de la présente Politique, nous visons à ce que toutes les activités et tous les programmes de recherche financés par Grands Défis Canada soient :

- De la plus haute qualité, en privilégiant l'honnêteté, la responsabilité, l'équité et la reddition de comptes.
- De nature collaborative, en respectant les droits des innovateurs, des personnes et des communautés à l'autodétermination sur les questions touchant à la conception, à la mise en œuvre et à la gouvernance de la recherche.
- Voués à établir et à maintenir des espaces sûrs pour toute personne qui dirige, participe à et/ou est touchée par des activités de recherche.
- Engagés à assurer un partage respectueux des connaissances, et à partager, reconnaître et honorer les responsabilités et les droits réciproques inhérents aux divers producteurs et contributeurs de connaissances.

Toutes les activités de recherche et d'apprentissage financées par Grands Défis Canada et ses programmes affiliés devront également se conformer aux normes, aux codes, aux lignes directrices et aux protocoles internationaux, nationaux, régionaux et locaux pertinents en matière d'éthique de la recherche.

EN PRATIQUE

Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada et ses programmes affiliés travailleront avec les innovateurs pour s'assurer que leurs recherches sont conformes à la présente politique et sont menées conformément aux normes, aux codes, aux lignes directrices et aux protocoles éthiques pertinents. Les innovateurs ont la responsabilité d'identifier les exigences éthiques pertinentes et d'élaborer un plan pour s'y conformer. À cette fin, nous recommandons aux innovateurs d'inclure les coûts prévus de la mise en œuvre d'activités de recherche de haute qualité et éthiques dans leur demande de financement et leur budget final.

La recherche décrite ci-dessous est soumise à des règles supplémentaires et nécessitera une approbation éthique appropriée par un comité d'éthique de la recherche indépendant et/ou un processus d'éthique de la recherche convenu. Si vous n'êtes pas certain que votre projet de recherche pourra répondre à certaines (ou à l'ensemble) des exigences éthiques pertinentes, veuillez communiquer avec votre agent/e à Grands Défis Canada et, au meilleur de nos capacités, nous travaillerons avec vous pour préciser et surmonter ces obstacles.

En outre, nous avons élaboré un ensemble de Lignes directrices sur l'éthique et l'intégrité de la recherche pour accompagner la présente Politique. Ces Lignes directrices visent à fournir une orientation et des ressources supplémentaires; nous recommandons fortement aux innovateurs de confirmer auprès de leur établissement et/ou de leur communauté les ressources qui seraient les plus appropriées et pertinentes pour l'initiative de recherche proposée.

Recherche impliquant des personnes

Les normes et principes d'éthique de la recherche visent à garantir que la recherche impliquant des participants humains soit menée d'une manière qui témoigne du respect des personnes, de la dignité, de la justice et du souci du bien-être des gens, des familles et des communautés.

La recherche impliquant des participants humains doit suivre les principes énoncés dans la Déclaration d'Helsinki et doit respecter, le cas échéant, les normes éthiques énoncées dans la « Déclaration des trois Conseils » canadiens : Conduite éthique de la recherche avec des êtres humains ».

Il s'ensuit que :

- La recherche proposée doit respecter, reconnaître et protéger les droits et les intérêts des participants ainsi que leur culture, leur savoir, leur vision du monde et leur environnement naturel, en reconnaissant que la conception et la mise en œuvre de la recherche doivent être considérées dans le contexte dans lequel elle se déroule.
- La recherche proposée doit prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir les préjudices, l'exploitation, les abus, la discrimination et le harcèlement résultant de la



recherche, à toutes les étapes et dans les systèmes dans lesquels ils se produisent; cela est particulièrement vrai lorsqu'on travaille avec des personnes et des communautés qui ont subi ou continuent de subir une oppression systémique et structurelle.

- Les innovateurs doivent être explicites à propos de toute dynamique de pouvoir potentielle et de toute relation de pouvoir existant dans le contexte de la recherche et du cadre de recherche et y répondre.
- Les innovateurs doivent établir des relations et des engagements de recherche collaboratifs et équitables avec les personnes et les communautés touchées par la recherche proposée.
- La recherche proposée doit être considérée comme valide et utile à tous les points de vue – innovateurs, personnes et communautés participantes, et ceux et celles qui sont censés bénéficier de la recherche –, en plus d'avoir une valeur sociale ou scientifique potentielle et d'offrir un équilibre favorable entre les risques et les avantages éventuels.
- La recherche proposée doit prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser les risques et maximiser les avantages pour les personnes et les communautés avec lesquelles la recherche est menée. Les avantages doivent être définis et, idéalement, ils doivent également être vécus par les personnes et les communautés elles-mêmes.
- La recherche proposée doit garantir que tous les participants éventuels ont la possibilité de fournir leur consentement libre, préalable et éclairé, en reconnaissant que le consentement éclairé est un processus et que les participants éventuels et inscrits ont le droit de déterminer comment ils souhaitent donner leur consentement, et le droit de refuser ou de se retirer de la recherche à tout moment, sans affecter leur accès aux services communautaires ou à tout avantage pouvant découler de la recherche. Le consentement peut être obtenu des participants éventuels de bien des manières et non uniquement par écrit; si nécessaire et/ou possible, envisager des alternatives, telles que des processus de consentement verbal et/ou électronique. Lorsqu'une personne n'est pas en mesure de donner son consentement – par exemple, lorsque les capacités sont limitées – les alternatives et les justifications éthiques appropriées devront être approuvées à l'avance.

Recherche impliquant les peuples autochtones, les communautés autochtones ou le patrimoine culturel autochtone

Les principes suivants doivent également être pris en compte et abordés par les innovateurs lorsque la recherche implique des peuples autochtones, des communautés autochtones ou le patrimoine culturel autochtone :

- Toute proposition de recherche impliquant des peuples autochtones et/ou portant sur eux doit reconnaître et respecter les cadres de recherche autochtones ainsi que les recommandations, comme il est indiqué dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹ et, le cas échéant, au chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils canadiens : « Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits et les peuple Métis du Canada ».

¹ Le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ce qui fera progresser la pleine mise en œuvre de la Déclaration.



- Ces textes doivent être pris en compte en même temps que les autres lignes directrices nationales, régionales et/ou locales traitant de la recherche sur les communautés autochtones, et les lignes directrices locales sur la recherche des communautés autochtones doivent avoir préséance sur toutes les autres.
- Toute recherche proposée avec des peuples autochtones et/ou des communautés autochtones doit reconnaître, respecter et soutenir les exigences relatives à la surveillance de la recherche et des données dirigées par les Autochtones et les communautés, ainsi que les protocoles et les comités d'éthique de la recherche autochtones.
- Lorsque la recherche se déroule au sein et parmi les communautés autochtones, la recherche doit démontrer un avantage direct pour les communautés participantes, tel que défini par les communautés elles-mêmes.

Enregistrement des essais cliniques

Le Comité international des éditeurs de revues médicales (ICMJE) exige que les essais cliniques soient enregistrés avant l'inscription de participants pour être éligibles à la publication. Dans le cadre de la présente Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche, Grands Défis Canada travaille avec ses partenaires et ses innovateurs pour promouvoir le partage de l'apprentissage et des innovations qu'il soutient. Les innovateurs qui envisagent d'entreprendre des essais cliniques – définis comme toute recherche qui implique des participants humains dans une ou plusieurs interventions liées à la santé pour évaluer les effets sur l'état de santé – doivent enregistrer leur essai dans une base de données publique et consultable.

Nous reconnaissons que, pour un petit nombre d'innovateurs, l'enregistrement des essais cliniques peut ne pas être nécessaire et/ou possible. Dans ces cas, au mieux de nos capacités, nous travaillerons avec les innovateurs pour arriver à une solution convenue.

Recherche impliquant des animaux

La recherche impliquant des animaux doit être globalement conforme aux lignes directrices élaborées par le Conseil canadien de protection des animaux, le cas échéant.

Grands Défis Canada s'attend également à ce que :

- La recherche utilisant des animaux doit tenir compte des processus locaux et régionaux et respecter les normes et protocoles locaux, régionaux et/ou communautaires pour les soins et le traitement sans cruauté des animaux sur le site où la recherche est menée.
- Pour la recherche impliquant des animaux situés sur ou dans une terre, un territoire ou une communauté autochtone, les chercheurs doivent tenir compte de l'interdépendance de ces animaux avec les peuples autochtones et des impacts directs et indirects de la modification des écosystèmes dans lesquels ils évoluent.

Recherche soumise à des exigences réglementaires supplémentaires

La recherche peut faire l'objet d'une réglementation et d'une surveillance plus rigoureuses que celles définies ci-dessus. Les exemples incluent, mais sans s'y limiter, la recherche impliquant l'ADN recombinant, les risques biologiques, le forçage génétique, les cellules souches

pluripotentes humaines, la mise en banque de matériel et de données biologiques ou la dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Cette recherche doit être menée conformément aux directives pertinentes et/ou internationales, telles que la Déclaration internationale de l'UNESCO sur les données génétiques humaines, et peut nécessiter une surveillance supplémentaire par les organismes de réglementation institutionnels, régionaux et/ou nationaux concernés.

CONDUITE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada encourage tous les innovateurs à mener leurs recherches et à s'engager dans les activités de recherche connexes en se conformant aux normes de recherche et d'éthique applicables les plus élevées.

Grands Défis Canada reconnaît également qu'il se produit des cas d'inconduite en recherche et s'engage à protéger les personnes qui signalent une inconduite en recherche. Toute personne effectuant un tel signalement de bonne foi sera traitée de manière confidentielle, sauf disposition contraire de la loi. Grands Défis Canada s'engage à aider les personnes à faire de tels signalements.

Tout innovateur qui prend connaissance, observe ou subit une inconduite en recherche de la part d'un représentant de Grands Défis Canada, et/ou dans le cadre d'une initiative de recherche financée par Grands Défis Canada, est prié d'en aviser son agent/e à Grands Défis Canada.

Si vous ne savez pas à qui vous adresser veuillez envoyer un courriel à info@grandchallenges.ca pour obtenir de l'aide supplémentaire, ou consulter le Code de conduite et politique anti-harcèlement de Grands Défis Canada.

Pour une dénonciation confidentielle, veuillez contacter l'avocat général de GDC à GeneralCounsel@grandchallenges.ca.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Toute personne impliquée dans la conduite et/ou le soutien de la recherche financée par Grands Défis Canada doit traiter tout conflit d'intérêts financier ou personnel réel, potentiel ou perçu pouvant survenir à tout moment au cours de l'initiative de recherche, en se conformant à la Politique sur les conflits d'intérêts de Grands Défis Canada.

ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

La présente Politique est un document appelé à changer et, compte tenu de l'évolution des circonstances et des besoins, nous continuerons de l'adapter selon les besoins. La Politique relève de la compétence du Comité de la gouvernance et des ressources humaines de Grands Défis Canada. Nous rendrons compte au Comité de la gouvernance et des ressources humaines des dérogations à l'application de la présente Politique et de ses principes à mesure qu'elles surviendront.

Nous souhaitons apprendre des personnes avec lesquelles nous travaillons et des innovateurs que nous finançons. À tout moment, nous accueillons les commentaires des innovateurs concernant leurs expériences avec la présente Politique. Nous accueillons avec intérêt vos questions, commentaires et demandes concernant cette Politique et nos pratiques. Pour plus d'information, veuillez contacter Grands Défis Canada à info@grandchallenges.ca.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 22 mars 2022